



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 16 février 2015 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjoint

Claire CAILLON, Bertrand GRISEL,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Jean DE GOLOUBINOW, Bruno MOREAU, Christophe GUETROT, Maryse FERMÉ, Isabelle HUARD, Stéphane LABBÉ, Sylvia HERLÉDAN

Absents :

Lionel RUÉ-THIBAL

Nicolas VERNEAU, qui donne pouvoir à Sylvia HERLÉDAN.,

Florence GUILBON-DAUTREMÉPUIS, qui donne pouvoir à Isabelle HUARD,

Agnès COULBEAU, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE

Virginie VINCENT qui donne pouvoir à Claire CAILLON

Yvette LANÇON qui donne pouvoir à Bertrand GRISEL

Alain PREGÉANT qui donne pouvoir à Bruno MOREAU

Sylvie RIBAIMONT qui donne pouvoir à Maryse FERMÉ

Secrétaire de séance :

Maryse FERMÉ

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2014

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ janvier 2015

Autorisation au Maire d'ester en Justice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux requêtes du Tribunal Administratif d'Orléans.

- Une requête en recours pour excès de pouvoir de Monsieur GARAND et Madame REINHARD contre la commune pour le refus de raccorder provisoirement en électricité leur terrain
- Une requête en référé suspension de Monsieur GARAND et Madame REINHARD contre la commune pour le refus de raccordement provisoire à l'électricité sur leur terrain

Le dossier a été transmis à la SMACL, assureur de la commune et à Maître CASADEI-JUNG, avocat. Le cabinet s'est aussitôt constitué auprès du greffe dans les deux instances.

Pour ces dossiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à représenter la commune en justice.

Délibération N°002/ janvier 2015

Plateforme de dématérialisation convention de partenariat

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la plateforme de dématérialisation des marchés publics inférieurs et supérieurs à 90 000 € H.T. spécialement dédiée aux collectivités du Département.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité, décide d'adhérer à la plateforme de dématérialisation des marchés publics et autorise le Maire à signer à la convention avec la société INFO LOCALE pour un montant annuel de 160.00 € H.T.

Délibération N°003/ janvier 2015

Projet animation médiathèque et demande d'aide

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'animation de la médiathèque 2015 qui sera axé sur la diversité culturelle de la médiathèque à travers un artiste aux multiples facettes (peintre, chanteur, auteur, musicien) avec le leitmotiv de la médiathèque : la poésie, la poésie en haïkus illustrés, la poésie en paroles de chansons.

Le déroulement du programme sera du 10 juillet au 02 octobre 2015 : le vernissage de l'exposition - l'exposition de haïkus - ateliers haïkus pour participation à un concours - 1 concert de Xavier Renard le 03 octobre 2015.

Le coût global de cette opération est de 920.00 €.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Général - Direction de la Lecture Publique.

Monsieur Jean DE GOLOUBINOW propose qu'une subvention soit également sollicitée auprès du Syndicat du Pays des Châteaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du programme 2015,

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour cette manifestation ainsi qu'auprès du Syndicat du Pays des Châteaux.

Délibération N°004/ Janvier 2015

Décision du Maire sur contrat de chauffage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé la proposition des établissements THOMAS VOISIN NOUVELLE pour la maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux pour l'année 2015 pour un montant de 1460.80 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

Délibération N°005/ Janvier 2015

Participation financière à la protection sociale des agents

Le Conseil Municipal par délibération du 13 décembre 2012 a décidé de participer dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par les agents.

Le montant de la participation a été fixé pour 2013 à 15.00 € et reconduit au même montant en 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Fixe le montant de la participation à 16.00 € par agent pour 2015.

Délibération N°006/ Janvier 2015

Mandatement des échéances avant le vote du budget

La Commune peut, par délibération, décider d'engager, de liquider et surtout mandater, donc de payer des dépenses dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Soit un montant maximum de 52 453.20 euros (209 812.80 x 25 %)

A ce jour, nous sommes en possession des factures suivantes :

Nouvelle République (Annonce PLU) : ----- 132.48
ALPHA MICRO (ordinateur service enfance jeunesse) : -----887.46
JIDOUARD (fourniture et pose clôture rigide école) : ----- 4380.00
SAINTENOY (croquis et fournitures fontaine St My) : -----884.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ces factures, et dans la limite de 25 % du budget général 2014.

Délibération N°007/ Janvier 2015

Budget annexe locaux commerciaux - compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion 2014 dressé par Monsieur DUPIN, Receveur municipal, est approuvé, à l'unanimité, par 18 voix POUR.

Délibération N°008/ Janvier 2015

Budget annexe locaux commerciaux - compte administratif 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget des locaux commerciaux année 2014

Budget principal	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2013	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2014
Investissement	8 081.12	0.00		8 081.12
Fonctionnement	76 246.95	0.00	- 7 498.96	68 747.99
TOTAL	84 328.07	0.00		76 829.11

Après cet exposé, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame HERLEDAN Sylvia, conseillère déléguée aux finances, procède au vote du Compte Administratif 2014, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2014, par 16 voix POUR, 1 Abstention.

Délibération N°009/ Janvier 2015

Budget annexe Lotissement Champs de Ligny - compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion 2014 dressé par Monsieur DUPIN, Receveur municipal, est approuvé, à l'unanimité, par 18 voix POUR.

Délibération N°010/ Janvier 2015

Budget annexe Lotissement Champs de Ligny - compte administratif 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution du Budget du Lotissement Champs de Ligny, année 2014

Budget principal	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2013	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2014
Investissement		0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	192 968.50	0.00	0.00	192 968.50
TOTAL	192 968.50	0.00	0.00	192 968.50

Après cet exposé, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame HERLEDAN Sylvia, conseillère déléguée aux finances, procède au vote du Compte Administratif 2014 présenté par Monsieur le Maire et adopte le Compte Administratif 2014, par 17 voix POUR, 1 Abstention.

Délibération N°011/ Janvier 2015

Tarifs 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 18 voix POUR, fixe les tarifs communaux selon les tableaux ci-joints (voir annexe) à compter du 01 mars 2015.

Salle des Associations et tarifs divers (tableau annexe 2)

En ce qui concerne les associations, l'utilisation de la salle sera gratuite les deux premières manifestations et payante à compter de la troisième au tarif des habitants de Huisseau sur Cosson.

Les associations devront confirmer la date de réservation 3 mois avant leur manifestation.

Sans confirmation de leur part dans le délai imparti, la salle sera réputée disponible.

Délibération N°012/ Janvier 2015

Subventions 2015

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR vote le montant des subventions allouées aux associations, pour l'année 2015, selon le tableau ci-joint (tableau annexe 1)


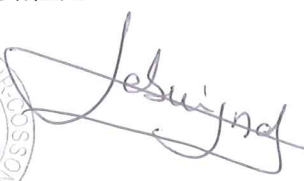
AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle les dates des élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars prochain

- Monsieur GUETROT informe le Conseil Municipal que la réouverture de la déchetterie est prévue le 02 mars prochain
- Monsieur Stéphane LABBÉ signale qu'il est anormal pour les familles de recevoir les factures d'ALSH garderie par 3 ou 4 avec un délai de 15 jours pour régler. Monsieur le Maire et Madame CAILLON relatent la réunion qui a eu lieu avec le trésorier sur le fonctionnement de la perception et les améliorations qui pourraient être apportées.
- Monsieur Bertrand GRISEL informe le Conseil Municipal que les jeunes des Chantiers Jeunes interviennent cette semaine et la semaine prochaine sur le site de la Vieille Eglise
- Rue de Biou : un des coussins berlinois est devenu glissant. Il est demandé d'y remédier pour la sécurité des usagers.

La séance est levée à 21 h 40.

Le Maire



Joël DEBUIGNE

TARIFS SALLE DES ASSOCIATIONS 2015			
LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS	Habitants de HUISSEAU C. M. du 23/02/2015	Habitants HORS Commune C. M. du 23/02/2015	ASSOCIATIONS 2015
LOCATION Un WEEK-END (Deux jours) FORFAIT	400 €	600 €	Gratuit 2 FOIS par AN
NETTOYAGE & CHAUFFAGE			
CAUTION	500 €	500 €	500 €
LOCATION Un JOUR en SEMAINE (sauf le vendredi)	200 €	300 €	Gratuit
NETTOYAGE			
CAUTION	500 €	500 €	500 €
Attestations d'assurances Responsabilité Civile	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance

TARIFS SALLE MEDIATHEQUE 2015		
LOCATION	Habitants de HUISSEAU C. M. du 23/02/2015	ASSOCIATIONS 2015
REUNION 19 PERSONNES MAXI	50 €	Gratuit
NETTOYAGE & CHAUFFAGE		
CAUTION	500 €	500 €
Attestations d'assurances Responsabilité Civile	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance

TARIFS GARDERIE	TARIFS 2012	TARIFS 2013	TARIFS 2014	TARIFS 2015 (C M du 23/02/2015)
Périscolaire (école) 1/2 journée Matin OU Soir	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
Fréquentation Occasionnelle Sans repas (Minimum mensuel de facturation)	5.50 €	5.50 €	5.50 €	5.50 €
REDUCTION 2 ENFANTS (inscrits)	20 %	20 %	20 %	20 %
REDUCTION 3 ENFANTS (inscrits)	30 %	30 %	30 %	30 %

CONCESSION CIMETIERE	2012	2013	2014	2015 C. M. du 23/02/2015
15 ans	100 €	120 €	120 €	120 €
30 ans	180 €	220 €	220 €	220 €
COLOMBARIUM 15 ans	500 €	600 €	600 €	600 €
COLOMBARIUM 30 ans	1 000 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €

DROIT DE PLACE	2012	2013	2014	2015 C. M. du 23/02/2015
TAXI	300 €	300 €	300 €	300 €
Année	100 €	100 €	100 €	100 €
Jour de fête	10 €	10 €	10 €	10 €
Marché hebdo occasionnel (commerçants)	3 €	3 €	3 €	3 €

LOCATIONS	2012	2013	2014	2015 C. M. du 23/02/2015
1 table	2 €	2 €	2 €	2 €
2 bancs	2 €	2 €	2 €	2 €
STAND et BACHES	20 €	20 €	20 €	20 €
Caution	100 €	100 €	100 €	100 €

COPIES - NB ou Couleur	2012	2013	2014	2015 C. M. du 23/02/2015
Une copie A4	0,15 & 0,25	0,15 & 0,25	0,15 & 0,25	0,20 & 0,30
Une copie A4 recto verso	0,30 & 0,50	0,30 & 0,50	0,30 & 0,50	0,30 & 0,50
Une copie A3	0,30 & 0,60	0,30 & 0,60	0,30 & 0,60	0,30 & 0,60
Une copie A3 recto verso	0,60 & 1,20	0,60 & 1,20	0,60 & 1,20	0,60 & 1,20

ANIMAUX EGARES	2012	2013	2014	2015 C. M. du 23/02/2015
CAPTURE	50 €	55 €	55 €	55 €
CAPTURE avec INTERVENTION CYNETIQUE ou pompier	150 €	155 €	155 €	155 €
CONVOYAGE SPA	50 €	55 €	55 €	70 €

Tarifs ALSH 2015

Tranche selon les quotients familiaux	Tarif brut de la journée	Tarif CAF à la journée	Tarif MSA à la journée	Tarif brut à la demi-journée avec repas	Tarif CAF à la demi-journée avec repas	Tarif MSA à la demi-journée avec repas	Tarif brut à la demi-journée sans repas	Tarif CAF à la demi-journée sans repas	Tarif MSA à la demi-journée sans repas	Journée camp des petits (1 ou 2 nuits)	Journée camp d'une semaine pour les séjours d'été	
ENFANTS DE LA COMMUNE + COMMUNES CEJ	< à 600	15.00 €	11.19 €	10.00 €	8.10 €	8.10 €	7.00 €	5.10 €	5.10 €	15.00 €	25.00 €	
		+ 0,50	+ 0,50	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	Nouveau	+ 5
	de 601 à 800	16.00 €	12.19 €	11.00 €	9.10 €	9.10 €	9.10 €	8.00 €	6.10 €	6.10 €	16.00 €	29.00 €
		+ 0,50	+ 0,50	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	Nouveau	+ 4
	> de 801	17.00 €	13.19 €	12.00 €	10.10 €	10.10 €	10.10 €	9.00 €	7.10 €	7.10 €	17.00 €	33.00 €
		+ 0,50	+ 0,50	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	Nouveau	+ 3
ENFANTS HORS COMMUNE	< à 600	22.00 €	18.19 €	14.50 €	12.60 €	12.60 €	11.50 €	9.60 €	9.60 €	20.00 €	30.00 €	
		+ 0,50	+ 0,50	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	Nouveau	+ 5
	de 601 à 800	23.00 €	19.19 €	15.50 €	13.60 €	13.60 €	13.60 €	12.50 €	10.60 €	10.60 €	21.00 €	34.00 €
		+ 0,50	+ 0,50	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	Nouveau	+ 4
	> de 801	24.00 €	20.19 €	16.50 €	14.60 €	14.60 €	14.60 €	13.50 €	11.60 €	11.60 €	22.00 €	38.00 €
		+ 0,50	+ 0,50	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	Nouveau	+ 3

TARIFS GARDERIE	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
	2.00 €	1.60 €	1.40 €

		SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	BUDGET 2011 Cons Municipal du 17/03/11	BUDGET 2012 Cons Municipal du 29/03/12	BUDGET 2013 Cons Municipal du 11/04/13	BUDGET 2014 Cons Municipal du 18/03/14	BUDGET 2015 Cons Municipal du 23/02/15	
ASSOCIATIONS DE HUISSEAU	1	AILES DU VAL DE LOIRE	150	150	150	150	150	
	2	A.C. (anciens combattants)	250	250	250	250	250	
	3	Anciens Prisonniers de Guerre	70	70	70	70	70	
	4	Arts et Loisirs	400	400	400	400	400	
	5	Cantine Scolaire	15 932	16 650	16 874	13 914	13 000	
	7	Chasse	150	150	150	150	150	
	9	DDH Danse et Détente à HUISSEAU	800	800	800	800	800	
	10	F.E.H. Fêtes des Enfants Huissellois	350	350	350	350	350	
	11	FNACA	250	250	250	250	250	
	13	MIL'et UNE NOTES	3 350	3 350	3 350	3 350	3 350	
	15	SACES SAUMERY	300	300	300	300	300	
	16	POMPIERS amicale	800	800	800	300	300	
	17	INITIATIVES HUISSEAU	200	200	200	200	300	
	18	TENNIS	800	800	800	800	800	
	19	TEMPS LIBRE	300	300	300	300	300	
	20	USHCSC	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
	22	WIL TEAM HANDISPORT	100	100			0	
	23	VIP	300	300	300		0	
	25	DANSE de SALON	300	300			0	
	27	Amicale du CHIEN - PAYS de CHAMBORD	300	300	300	300	300	
	28	COMITE des FETES	300	300	300	300	300	
	29	CHANTIERS JEUNES					500	
		PREVISION					3 000	
		SOUS-TOTAL	28 402	29 120	28 944	25 184	27 870	
	HORS COMMUNE	1	A.D.M.R. Aide à Domicile en Milieu Rural	1 964	1 951	1 993	2 000	2000
		2	AFORPROBA (CFA Saint-Pierre-des-Corps)	120	325	260	130	0
		3	VINEUIL Cyclisme	300	300	300	300	300
		4	Asso Secrétaires de Mairie	61	61	61	66	100
		5	CFA - Centre de Formation des Apprentis - Tours	60	70	130	130	0
6		CLASSE de MER, VERTE OU de NEIGE	16 391	4 900	-	7 316	0	
7		Conciliateur de Justice	250	250	250	250	250	
8		Coop Scolaire - Voyage	800	800	800	800	800	
9		CROIX ROUGE	80	80	80	80	0	
12		PREVENTION ROUTIERE	141	140	140	140	150	
13		SECOURS CATHOLIQUE	200	200	200	200	0	
14		SECOURS POPULAIRE	200	300			0	
15		USEP ("petites randos")	300	300	300	300	300	
16		TOUR DU LOIR ET CHER	3 500	260	260	270	4000	
17		ASSAD-SIAD MER - Aides Soignants à Domicile	1 200	676	676	676	676	
18		CDPNE - ADHESION VOLONTAIRE	200	200	200	200	0	
19		SOLOGNE NATURE	50	50	100	100	100	
20		CONSERVATOIRES DES SITES	30	30	30	30	0	
21		BANQUE ALIMENTAIRE	200	300	500	500	700	
22		ADER - EDUCATION ROUTIERE des ELEVES	141	140	140	140	150	
24	CFA - CHAMBRE de METIERS BLOIS	320	280		420	0		
	SOUS-TOTAL	26 508	11 613	6 420	14 048	9 526		
	TOTAL	54 910	40 733	35 364	39 232	37 396		